

AVIS PUBLIC

ENTRÉES EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont :

- 1° que lors de sa séance ordinaire tenue le 2 mai 2022, le conseil de l'arrondissement a adopté le règlement suivant : « *Règlement autorisant un emprunt de 2 050 000 \$ pour financer les travaux prévus au Programme de réfection routière de l'arrondissement – PDI 2022-2031* » (**AO-553**);
- 2° que conformément aux articles 556 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19), ce règlement a été soumis à l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
- 3° qu'en date du 12 septembre 2022, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé ce règlement.

Ce règlement entre en vigueur le 12 septembre 2022.

- 1° que lors de sa séance ordinaire tenue le 2 mai 2022, le conseil de l'arrondissement a adopté le règlement suivant : « *Règlement autorisant un emprunt de 900 000 \$ pour financer le Programme des parcs de de l'arrondissement d'Outremont – PDI 2022-2031* » (**AO-554**);
- 2° que conformément aux articles 556 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19), ce règlement a été soumis à l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
- 3° qu'en date du 12 septembre 2022, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé ce règlement.

Ce règlement entre en vigueur le 12 septembre 2022.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au Secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h 12h et de 13h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, ce 19 décembre 2022

La Secrétaire de l'arrondissement

Julie Desjardins, avocate